

COMPTE-RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL
28 août 2018

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en lieu et place habituels de sa séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain LETENDRE.

Date de convocation : 8 août 2018

Présents : LETENDRE Sylvain, ALBY Christian, EL BAHRI Monder, VILLARD Sandrine, PIETRUSZKA Sandra, LECURIEUX-LAFFERONNAY Karl, ALLARA Evelyne, MARY Brigitte, AMBROSIO Ludovic,

Pouvoirs : LEMOINE Alexandre à ALLARA Evelyne,

Absents non excusés : SALCEDE Damien, MACIEJEWSKI Adeline, PAILLARD Cédric, LAMBERT Mary-Pierre et BOY Virginie

Lecture de l'ordre du jour :

- 1- Approbation du dernier compte rendu
- 2- Déblocage OAT
- 3- Suppression CDI 10.96h annualisées
- 4- Création CDI 17.39h annualisées
- 5- Suppression poste de titulaire 8h
- 6- Création poste de titulaire 21.43h annualisées
- 7- Suppression CDI 13.30h annualisées
- 8- Création CDI 16.43 annualisées
- 9- Création CDI 6.30h annualisées
- 10- Subvention Comité des fêtes feu d'artifice
- 11- Subvention école
- 12- Vote du tarif de l'assainissement
- 13- Mutualisation délégué de la protection des données par la C4
- 14- Convention instruction droit des sols par Geogram

M. ALBY Christian a été désigné comme secrétaire de séance ce qu'il a accepté.

La séance a débuté à 19h09

1 / Approbation du compte rendu du 19 avril 2018

9 Pour

2/ Déblocage OAT

Lors du conseil du 19/04/2018 nous avons débloqué 100 000 OAT qui équivalent à 100 000€. Nous devons donc débloquer de nouveau 40 000 OAT car la facture totale pour la création de trottoirs Route de Paris s'élève à 140 000€.

6 Pour 1 Abstention et 2 Contre

3/ Suppression CDI 10.96h annualisées Votée à l'unanimité

4/ Création CDI 17.39h annualisées Votée à l'unanimité

5/ Suppression poste de titulaire 8h00 Votée à l'unanimité

6/ Création poste titulaire de 21.43h annualisées Votée à l'unanimité

7/ Suppression CDI 13.30h annualisées Votée à l'unanimité

8/ Création CDI 16.43h annualisées Votée à l'unanimité

Suite à la démission de Mme Hatron nous avons réorganisé les postes de l'école comme suit :

Mme Patron remplacera Mme Hatron en tant qu'ATSEM

Les 8h de ménage en Mairie de Mme Patron sont transférés au contrat de Mme Jeantroux

L'heure de ménage / jour dans les classes de Mme Patron est transféré au contrat de Mme JEROME

Création d'un poste pour 2h/jour pour la cantine pour remplacer Mme Patron

10/ Subvention Comité des fêtes feu d'artifice

M. le Maire propose de participer à hauteur de 1000€ au feu d'artifice tiré au 13 juillet par le Comité des fêtes.

Votée à l'unanimité

11/ Subvention école

Il a été voté au budget 5000€ en 6247 « prestation voyage + piscine » pour l'école (pour les 7 classes) jusqu'au 31/12/2018.

La Directrice souhaite recevoir cette subvention en une seule fois et de gérer en interne la répartition de la somme par classe.

Votée à l'unanimité

Arrivée de M. Ambrosio à 19h43

12/ Vote du tarif de l'assainissement

Suite à la baisse du montant de la taxe concernant la modernisation des réseaux nous devons modifier la dernière délibération du tarif de l'eau qui prend en considération ce montant.

Il est plus simple de prendre une délibération avec uniquement le montant de la taxe d'assainissement sans la modernisation.

Soit 6.81€ du m3.

Voté à l'unanimité.

13/ Mutualisation délégué de la protection des données par la C4

M. le Maire informe les membres de son conseil municipal de l'obligation pour chaque collectivité d'avoir un Délégué à la Protection des Données joignable par chaque administré et chaque agent dans le cadre de la gestion des données personnelles.

Cette mission ne peut pas être tenue par un élu.

La Communauté de Communes du Canton de Charly propose de mutualiser un agent à mi-temps (50% pour la Communauté de Communes et 50% pour les communes qui adhéreront à cette mutualisation).

Elle a pris une délibération pour créer un poste mutualisé de DPO le 19 avril 2018.

Cet agent établira notamment le registre des traitements pour chaque collectivité, document qui doit impérativement être mis à jour dès lors que la collectivité crée de nouveaux fichiers comportant des données personnelles ou acquiert un nouveau logiciel.

Il sera le référent du territoire que les administrés pourront joindre.

Il sera enfin le référent avec la CNIL et la gendarmerie en cas de piratage du système informatique d'une collectivité.

La participation financière sera fixée aux nombre d'habitants de la commune dans la mesure où le DPO peut être sollicité par chaque administré.

Une convention établie par la Communauté de Communes définira les conditions de mutualisation de cet agent.

Votée à l'unanimité.

14/ Convention instruction droit des sols par Geogram

Convention transmise.

10 Contre.

A 20h07, l'ordre du jour est épuisé, la séance est levée.

Fait à Viels-Maisons,
Le 4 septembre 2018

Le Maire,
Sylvain LETENDRE

